



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	58

Date de convocation

7 décembre 2023

Finances – DETR DSIL Fonds vert – Demande de subvention Accueil de loisirs « Les Goules »

**N° de la délibération
2023-746**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 13 décembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, M. Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Michel BRUNET), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2023-416 du 5 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire a :

- ✓ VALIDE le programme fonctionnel et technique pour la construction d'un bâtiment pluriactivités à vocation sociale,
- ✓ APPROUVE l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération (TDC) à hauteur de de 2 754 300 € HT et le coût prévisionnel des travaux de construction s'élevant à 1 800 000 €HT ;
- ✓ AUTORISE le lancement de la consultation selon une procédure adaptée, pour s'attacher les services d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Considérant que le plan de financement de l'opération à date est le suivant :

Travaux	1 800 000 €
Maîtrise d'œuvre	190 000 €
CT/CSPS	15 000 €
Géotechnique	10 000 €
OPC	15 000 €
Aménagements intérieurs	150 000 €
Aménagement extérieurs	150 000 €
Divers & imprévus (5%)	116 500 €
Total dépenses subventionnables	2 446 500 €
Foncier	307 800 €
Coût total opération HT	2 754 300 €

Etat, DETR/DSIL 30 %	733 950 €
CD 07 10 %	244 650 €
Autofinancement ARCHE Agglo	1 775 700 €
Recettes globales	2 754 300 €

Considérant la circulaire préfectorale portant sur les conditions d'attribution de la DETR/DSIL ;

Considérant que ce projet constitue la fiche « action » n°27 du projet de territoire,

Considérant que ce projet s'inscrit dans l'axe n°2 « cohésion » du CRTE d'ARCHE Agglo

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 007-200073096-20231213-DELIB_2023_746-DE

Le Conseil d'Agglomération :

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR ou de la DSIL, une aide de 733 950 € correspondant à 30 % d'une dépense subventionnable de 2 446 500 €.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 13 décembre 2023.